

Santé des élèves, l'apanage du prof

La ministre de la Santé Maggie De Block travaille à une loi sur les aidants qualifiés. Objectif : donner davantage de prérogatives aux profs.

« **U**n professeur ou un bénévole doit, par exemple, pouvoir s'occuper, pendant un voyage scolaire, d'un enfant diabétique. Aujourd'hui, c'est juridiquement interdit. »

Ces nouvelles prérogatives, la ministre de la Santé Maggie De Block y planche dans le cadre d'une loi consacrée aux aidants qualifiés. C'est du moins ce que rapportaient hier mardi les journaux du groupe Mediahuis.

Selon la ministre, « les enseignants devront ainsi suivre une formation » afin de pouvoir mieux encadrer

leurs élèves. L'objectif étant également de réagir de manière plus adéquate, en cas de problème.

Des profs, pas des infirmiers

Du côté des syndicats, on juge cette idée tout à fait inappropriée. « Les enseignants ne sont pas des infirmiers et la réglementation actuelle interdit, pour de bonnes raisons, que des " profanes " puissent poser un acte médical », dénonce Raf De Weerd, secrétaire général d'ACOD Onderwijs.

Sans parler de la question de la responsabilité de l'enseignant, « Si quelque chose se passe mal, la responsabilité pèsera-t-elle sur les épaules de Madame De Block ? »

Selon le syndicat enseignant socialiste, cette proposition de la ministre est « un exemple parmi tant d'autres des tâches supplémentaires demandées aux enseignants. Alors que presque tout le monde a conscience que la charge de travail suffit, Madame De Block va encore en ajouter. » ■